



Procès-verbal de l'assemblée générale du Club des Combins

10.02.2018 – 17h45 Médran

1. Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la dernière AG
3. Rapport du président
4. Présentation des comptes 2017
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation des comptes et décharge au comité
7. Renouvellement du comité – désignation d'un vice-président
8. Présentation de l'ouverture de la fondation de prévoyance
9. Divers - Animation

1. Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences

Le président débute la séance à 18h et adresse les salutations d'usage à l'assemblée.

La feuille des présences est distribuée pour signature.

- 68 membres sont présents
- 37 membres se sont excusés

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale

M. Grandi propose de renoncer à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2017. Ce dernier peut être consulté, en français ou en anglais, sur le site internet du Club.

Sa demande est acceptée et le procès verbal est ainsi validé.

3. Rapport du président

Le président prend la parole et informe l'assemblée que cette année le comité a été particulièrement actifs avec 4 séances de comité ainsi que diverses séances qui ont été effectuées en comité réduit.

Un nouveau site internet a été mis en ligne. Ce dernier comprend un shop et la possibilité, pour les nouveaux membres de s'inscrire et régler leur 1^{ère} cotisation en ligne.

Nous avons renouvelé pour la 3^{ème} année consécutive le soutien à Mme Locher, veuve de Roland. Cette aide lui permet de payer, notamment, les formations de ses enfants.

M. Grandi souhaite, au nom du comité également, transmettre un remerciement tout particulier à la famille Goodman. Suite au décès de M. Gary Goodman des fonds pour un montant de CHF 19'628.96 ont été versés au Club. Ce montant sera affecté au fonds de secours des guides en accord avec Mme Joan Goodman.

Le président a rencontré à plusieurs reprises les Guides de Verbier, ces derniers offriront, dès l'hiver prochain, un certain nombre de journées aux membres du Club. Ces journées serviront notamment à faire de la promotion auprès des jeunes. Les modalités de réservation doivent encore être définies et seront transmises aux membres par newsletter avant le début de la saison 2018/2019.

Il passe la parole à M. May Lionel, président du bureau des guides :

- Pour les guides trouver des clients qui souhaitent intégrer le Club n'est pas toujours évident. C'est pour palier à cela qu'il a été décidé d'offrir ces journées. Ceci permettra à chaque guide de montrer sa gratitude et reconnaissance envers le Club. Ces journées ne seront pas prises en charge par le bureau mais par les guides directement.

Merci pour votre attention.

4. Présentation des comptes 2017

Le président passe la parole à Jérôme Rausis de la fiduciaire du St-Bernard pour la lecture des comptes 2017.

Chaque membre les a reçus avec la convocation à l'AG et a donc déjà pu en prendre connaissance.

M. Rausis passe en revue les différents postes. La fortune du Club au 31.12.2017 s'élève à CHF 786'877.22.

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été vérifiés par la société « Alpes Audit SA », la lecture du rapport est faite par M. Rausis.

6. Approbation des comptes et décharge au comité

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité et les membres donnent décharge au comité.

7. Renouvellement du comité

Mrs Morrison Hugh et Rausis Yves sont arrivés au terme de leur second mandat et ne souhaitent pas se représenter pour un troisième. M. Grandi les remercie chaleureusement pour leur travail et leur investissement.

Mme Valérie Delerue et M. Jacques Emsens arrivent au terme de leur premier mandat et ont tout deux acceptés de poursuivre pour un renouvellement de 3 ans.

M. Morrison Hugh est remplacé par M. Jean-François Beth de la société Bruellan.

M. Rausis Yves est remplacé par Jo Morelli. Son poste de vice-président du Club est repris par M. Darbellay Antoine.

Les statuts nous le permettant il a été décidé d'augmenter le nombre de membres au sein du comité, nous passons donc de 9 à 11 membres.

Les deux nouveaux membres sont Mme Lehmkuhl Tania et M. Moineville Etienne.

Nous souhaitons à ces 4 membres la bienvenue au sein du comité.

8. Présentation de l'ouverture de la fondation de prévoyance

M. Grandi annonce que l'un des projets du Club est d'étudier la possibilité d'ouvrir la fondation de prévoyance à des guides non-membre du bureau.

Lors de la mise en place de cette fondation nous avons annoncé aux assurances le nombre de 100 guides ce qui n'est actuellement pas le cas.

Pour le moment nous n'avons pas eu de cas d'accidents mais si cela devait arriver d'ici l'échéance, dans deux ans, il serait possible que l'assurance décide de ne pas renouveler le contrat. C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur des solutions.

M. Grandi passe la parole à l'actuaire, M. Jean-François André, qui est notre expert.

C'est la 3^{ème} fois qu'il participe à l'une de nos AG et aujourd'hui c'est pour parler de ce nouveau projet.

La fondation compte actuellement 72 guides qui sont assurés. Ces guides cotisent annuellement pour un montant total de CHF 220'000.-. La moitié de ce montant va pour la prime risque assurance et décès et le reste en épargne. Actuellement environ CHF 610'000.- ont été épargnés pour les retraites des guides. Ces montants sont auprès de SwissLife.

Le conseil de cette fondation est géré par 4 membres du Club des Combins, Me Roguet Jean-Charles et M. Grandi Giampiero et pour les guides M. Derivaz Maxime et M. Polli Bernard.

Ceci nous assure que cette fondation reste sous la direction du Club des Combins, ce point devra être clairement indiqué dans les statuts en cas d'ouverture de la fondation.

Les avantages d'ouvrir la fondation aux guides non membres seraient :

- Taille suffisante : Une taille trop faible pourrait amener l'autorité de surveillance à demander la liquidation de la fondation faute de pérennité.
- Economies d'échelle : Les frais administratifs seraient répartis sur un plus grand nombre. Capacité de négociation accrue avec les assureurs.
- Stabilité : Un effectif plus important permettrait une plus grande prévisibilité des cas de sinistres. Plus l'effectif est important, plus la moyenne annuelle des sinistres se rapprochent de la norme.
- Réputation : la fondation prend une envergure nationale et devient incontournable.

Le risque serait une perte de maîtrise de la fondation.

Le président précise que les nouveaux guides, non membre du Club, payeront l'intégralité de l'assurance et ne seraient pas « sponsorisé » par le Club. Ils n'auront pas non plus accès au Club des Combins et au conseil de la fondation de prévoyance. Cela reste exclusif aux guides membres.

Afin de trouver d'autres guides une rencontre va être organisée avec les membres du Yeti Club de Zermatt. Ils travaillent comme notre fondation le faisait auparavant c'est-à-dire que chaque guide est assuré séparément. Une proposition de se joindre au Club sera éventuellement faite afin qu'ils bénéficient des avantages du contrat collectif et permettent de pérenniser notre fondation.

Questions des membres :

Pour quelle raison des guides non-membres souhaiteraient bénéficier de notre assurance ?

- Les primes risques sont, selon l'estimation de M. André, d'environ la moitié de ce que les guides payent en privé pour assurer les mêmes risques. Donc même en payant l'intégralité de l'assurance que nous proposons cela restera, pour le guide non-membre, bien plus avantageux que garder son assurance individuelle.

Quels seront les coûts ?

- Les charges fixes que nous payons sont d'environ CHF 12'000.- et elles sont actuellement réparties entre les 72 guides. Au niveau de ces charges administratives il est possible, sur la base d'un mandat, que le travail soit dans le futur effectué par l'association Suisse des guides de montagne. Cela reste encore à discuter et définir.

Quel quota de guide aimerions-nous avoir ?

- Au moins le chiffre annoncé lors de la signature du contrat, soit une trentaine de guides en plus. L'idéal étant toutefois 50 guides supplémentaires.

Combien de guide font partie du Yeti Club ?

- Environ 80 guides.

En tant que président de la fondation Me Roguet prend la parole. Le côté positif est que notre solution d'assurance est unique en Suisse.

Me Roguet propose d'être prudent pour la suite et de bien réfléchir à ce que tout soit en place avec l'assurance avant d'ouvrir la fondation, notamment la composition du conseil de la fondation.

L'objectif est aussi de garder l'esprit d'amitié et de respect pour les guides qui prévaut au Club des Combins.

9. Divers – Animation

M. Grandi prend congé de la séance et souhaite une bonne continuation et une bonne soirée à tous.

Le président remercie l'assemblée pour sa présence et clôt la séance à 19h10.

M. François Perraudin projette un extrait de son film sur le haut Val de Bagnes.